

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tous connectés !

En attendant le déploiement très attendu du très haut débit dans les 18 communes du Marsan en 2015, l'agglomération propose une aide financière pour l'acquisition et l'installation d'un kit de connexion satellitaire. Sont concernés les foyers non éligibles à une offre ADSL ou disposant d'un service dégradé inférieur ou égal à 512 Kbits/s.

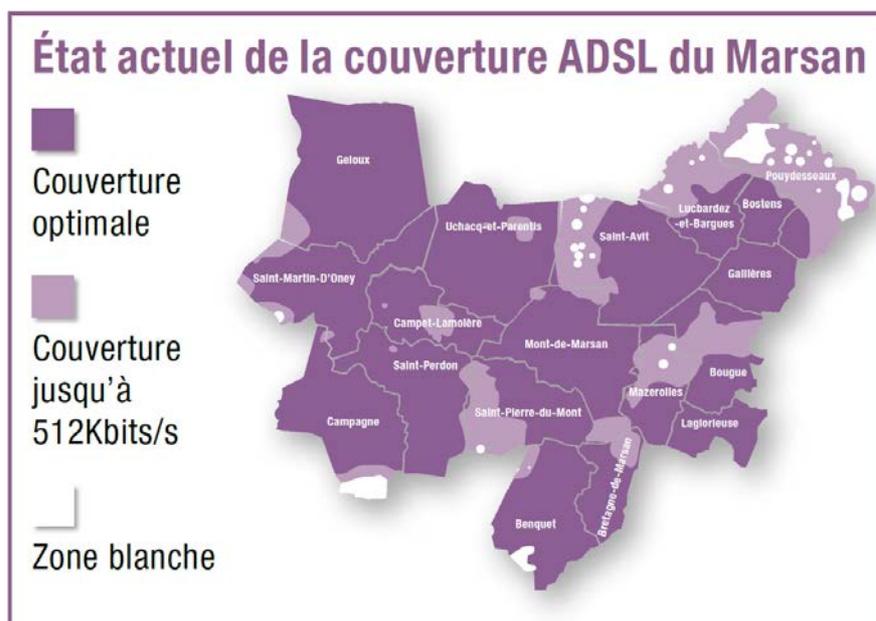
Le développement des infrastructures numériques est un enjeu majeur d'attractivité et de compétitivité. Fort de ce constat, le Marsan Agglomération a engagé en 2010 une réflexion approfondie en matière d'aménagement numérique.

Offrir un accès facilité aux usagers, désenclaver les communes du Marsan et renforcer l'offre de services numériques pour les entreprises constituent les axes principaux de ce schéma d'aménagement numérique.

Aménagement numérique

L'état des lieux réalisé par Le Marsan Agglomération fait ressortir une inégalité d'accès à l'Internet à haut débit. On recense 80 foyers en zone blanche et 878 autres bénéficiant d'un service dégradé inférieur à 512 Kbits/s.

Le sud de l'agglomération est mal desservi à l'ouest de Saint-Pierre-du-Mont, à Benquet, Bretagne-de-Marsan et Campagne. Au nord, de grandes zones blanches ou grises défavorisent les communes de Mazerolles, Bougue, Saint-Avit, Lucbardez et Pouydesseaux. Tout comme certains quartiers nord et sud de Mont de Marsan.



Nombre d'abonnés actuellement pas ou mal desservis, et donc potentiellement concernés par l'offre satellite :

Communes du Marsan Agglomération	Lignes dont le service est inférieur ou égal à 512 Kbits/s.	Lignes dont le service est compris entre 512 Kbits/s. et 2 Mbits/s.
Benquet	28	32
Bostens	-	-
Bougue	15	1
Bretagne-de-Marsan	128	1
Campagne	-	5
Campet-Lamolère	27	-
Gaillères	-	-
Geloux	30	-
Laglorieuse	1	-
Lucbardez-et-Bargues	18	-
Mazerolles	59	10
Mont de Marsan	187	18
Pouydesseaux	120	12
Saint-Avit	10	-
Saint-Martin-d'Oney	1	-
Saint-Perdon	3	-
Saint-Pierre-du-Mont	218	1
Uchacq-et-Parentis	33	-
Total = 18 communes	878 lignes	80 lignes

Une solution d'attente, le satellite

Face à ces constats, et en attendant l'arrivée de la fibre optique sur l'ensemble des communes de l'agglomération à partir de 2015, le Marsan Agglo a décidé d'aider les foyers à s'équiper de la seule solution alternative fiable, l'Internet par satellite.

Dans la limite de 275€ (sous conditions d'éligibilité), les particuliers peuvent bénéficier d'une subvention de l'agglomération de **50% du prix du kit satellite et de son installation.**

Ce dispositif vient compléter la desserte Haut Débit du territoire du Marsan Agglo, pour les secteurs non éligibles à l'ADSL ou couverts trop faiblement, par des solutions alternatives satellitaires individuelles permettant d'offrir un débit supérieur à 512 Kbits/s.

Ce dispositif est proposé en attente du déploiement du réseau FTTH dans le cadre de l'engagement pris par Orange de couvrir, à partir de 2015, 100% de la population du territoire en 5 ans.

INTERNET PAR SATELLITE

TOUS CONNECTÉS

Vous habitez dans l'une des 18 communes de l'Agglomération * ?

Votre habitation ou votre entreprise est située dans une zone non - ou mal - desservie par l'ADSL ?

GRÂCE AU MARSAN AGGLOMÉRATION

Bénéficiez d'une subvention de l'Agglo **50%** du prix du kit satellite et de son installation

Dans la limite de **275€** sous conditions

* Benquet, Bostons, Bougou, Breilagnac-de-Marsan, Campagne, Campot Lamolère, Gaillères, Géloux, Laglonieuse, Lucbardet-et-Bargues, Mazerolles, Mont de Marsan, Pouydesseaux, Saint-Avit, Saint-Martin-d'Ony, Saint-Pédon, Saint-Pierre-du-Mont, Uchacq-et-Parentis.

Renseignements : 05 58 46 62 59
575 avenue du Maréchal Foch - BP 70 171 - 40 003 Mont de Marsan cedex • www.lemarsan.fr

Le marsan
AGGLOMÉRATION

Montant de l'aide :

- Acquisition du kit de connexion satellite auprès d'un fournisseur d'accès Internet (FAI) : 50% du coût de l'équipement plafonné à 200€ ;
- Installation du kit de connexion par un professionnel installateur référencé localement par le FAI : 50% du coût de l'installation plafonné à 75€.

Conditions d'éligibilité au dispositif d'aide :

- Equipement implanté sur le périmètre géographique du Marsan Agglomération ;
- Ligne de l'habitation non éligible à une offre ADSL ou disposant d'un service dégradé inférieur ou égal à 512 Kbits/s. ;
- Dispositif pour les particuliers jusqu'à fin 2015 ;
- Une seule prise en charge par foyer et par adresse physique.

Renseignements :

Le Marsan Agglomération
05 58 46 62 59
www.lemarsan.fr

Contacts Presse :

Anne Marie Commenay – Le Marsan Agglomération
Tél. : 05.58.46.61.55 – 06.81.83.73.98
anne-marie.commenay@lemarsan.fr